

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY
THE CORPORATION OF THE TOWN OF HAWKESBURY

Réunion publique
Public Meeting

Amendement au Règlement de zonage/
Zoning By-law Amendment

Place Desjardins

Le mercredi 11 mars 2009
Wednesday, March 11, 2009

18h30
6:30 p.m.

PROCÈS-VERBAL

MINUTES

PRÉSENTS / PRESENT

Conseil – Council

Jeanne Charlebois, maire/Mayor
Les conseillers/Councillors: Michel A. Beaulne, André Chamaillard, Gilbert Cyr,
Sylvain Dubé, et/and Gilles Tessier

Personnes-ressources/Resource persons

Normand Beaulieu, directeur général-trésorier/Chief Administrator Officer-Treasurer
Christine Groulx, greffière/Clerk
Manon Belle-Isle, urbaniste/Planner

Absence motivée

Gilles Roch Greffe, conseiller/Councillor

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | <u>Ouverture de la réunion</u>
Proposé par André Chamaillard
avec l'appui de Michel A. Beaulne

Qu'il soit résolu que cette réunion soit déclarée ouverte.

Adoptée. | <u>Opening of the meeting</u>
Moved by André Chamaillard
Seconded by Michel A. Beaulne

Be it resolved that this meeting be declared opened.

Carried. |
| 2. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u>
Proposé par Michel A. Beaulne
avec l'appui de Gilles Tessier

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée. | <u>Adoption of the agenda</u>
Moved by Michel A. Beaulne
Seconded by Gilles Tessier

Be it resolved that the agenda be adopted as presented.

Carried. |
| 3. | <u>Divulgence de conflits d'intérêts</u>

Aucune. | <u>Disclosures of conflicts of interest</u>

None. |

4. Proposition d'amendement au règlement de zonage N° 84-94 refondu en mai 2004, réf.: 483038 Ontario Inc. (Desjardins)

L'urbaniste, Manon Belle-Isle, lit la version française de l'avis qui a été publié dans un journal local et envoyé par courrier ordinaire aux propriétaires des terrains situés dans un rayon de 120 mètres de la zone visée.

L'amendement proposé affectera le terrain situé à l'est de la rue Christine, plus particulièrement une partie du plan de lotissement 46M-89 et une partie du lot 4, Concession 1 B.F. étant la partie 1 du plan 46R-4552, anciennement dans le canton de Champlain, maintenant dans la ville de Hawkesbury, comté de Prescott.

Le but de cet amendement consiste à redésigner 21 lots afin de permettre la construction d'habitations de type semi-détaché, tel que permet la zone « résidentielle de type 3 » (R3) du Règlement de zonage no. 84-94, refondu en mai 2004, avec une exception de réduire les marges latérales de 2m au lieu de 3m.

L'amendement proposé au Règlement de zonage désignera une partie de la propriété de « résidentielle de type 1-utilisation différée » (R1-h) à « résidentielle de type 3 – exception - utilisation différée » (R3-x-h). Le projet de lotissement révisé comprend un total de 56 lots dont 21 seront redésignés de (R1-h) à (R3-x-h), 8 lots demeureront zonés «résidentiel de type 1» (R1) avec le retrait de l'utilisation différée et 27 lots désignés « résidentielle de type 3 – exception » (R3-x).

Si un personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Corporation de la ville de Hawkesbury devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Proposed Amendment to the Zoning By-law N° 84-94 consolidated in May 2004, Re: 483038 Ontario Inc. (Desjardins)

Manon Belle-Isle, Planner, reads the French version of the notice which was published in a local newspaper and sent by regular mail to every land owner within 120 metres of the concerned area.

The proposed amendment would affect the property located East of Christine Street, more precisely part of the subdivision plan 46M-89 and Part of Lot 4, Concession 1, Broken Front, being Part 1 of Registered Plan 46R-4552 formerly in the Township of Champlain, now in the Town of Hawkesbury, County of Prescott.

The purpose of the proposed amendment consists of redesignating 21 lots in order to allow the construction of semi-detached dwelling houses, as permitted in the "Residential Type 3" (R3) zone of the Zoning By-law No. 84-94, consolidated May 2004, with an exception to reduce the side yards to 2m instead of 3m.

The proposed Zoning By-law Amendment would rezone part of the property from "Residential type 1 – Holding zone" (R1-h) to "Residential type 3 – Exception -Holding zone" (R3-x-h). The revised proposed subdivision plan comprises a total of 56 lots, being 21 lots to be redesignated from R1-h to R3-x-h, 8 lots designated "Residential Type 1" (R1) zone with the removal of the Holding zone and 27 lots designated as "Residential type 3 - exception" (R3-x) zone.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the Town of Hawkesbury before the by-law is adopted, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the Corporation of the Town of Hawkesbury to the Ontario Municipal Board.

Réunion publique – le 11 mars 2009
Public Meeting – March 11, 2009

Page 3

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario à moins qu'il existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, or make written submissions to the Corporation of the Town of Hawkesbury before the by-law is adopted, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Présences

9 personnes sont présentes.

Attendance

9 persons are attending.

Le Maire demande si des déclarations écrites en faveur ou contre la proposition d'amendement au Règlement de zonage ont été déposées à la Corporation de la ville de Hawkesbury. (Aucune)

The Mayor asks if written submissions in support or in opposition to the proposed Zoning By-law Amendment have been filed with the Corporation of the Town of Hawkesbury. (None)

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et par la suite à formuler leurs commentaires.

The persons attending are invited to ask questions and make their comments.

Madame Carole Duchesne aimerait un développement qui s'agenceraient avec leur quartier (rues Laval et Orchard).

Mrs. Carole Duchesne wishes a development reflecting their neighbourhood (Laval and Orchard Streets).

Monsieur André Desjardins fait le commentaire que les terrains en question étaient zonés pour des semi-détachés avant l'annexion à la Ville.

Mr. André Desjardins mentions that these lots were zoned for semi-detached before the annexion to the Town.

5. Ajournement

Proposé par Michel A. Beaulne
avec l'appui de Sylvain Dubé

Adjournment

Moved by Michel A. Beaulne
Seconded by Sylvain Dubé

Qu'il soit résolu que la réunion soit ajournée à 19h08.

Be it resolved that the meeting be adjourned at 7:08 p.m.

Adoptée.

Carried.

ADOPTÉ CE
ADOPTED THIS

30^e
30th

JOUR DE
DAY OF

MARS
MARCH

2009.
2009.

Maire/Mayor

Greffière/Clerk